



Décision n° 2022 - 1339

Direction de l'Espace Public

**Objet : Accord cadre n° 2021-80302 relatif à la fourniture et pose de signalisation verticale sur le territoire de Nantes Métropole - Marché subséquent d'opération relatif à la fourniture et pose de tout type de signalisation verticale – mise à jour des EB10 et EB20 sur la commune de Nantes ainsi que la mise à 30km/h de l'agglomération**

Réf : 1.1.7

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-32 du 17 juillet 2020 (point 4.1) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision relative à un marché subséquent à un accord cadre, quel que soit son montant ou son objet,

Vu l'arrêté n° 2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la délibération n° 2021-05 du Bureau Métropolitain en date du 22 janvier 2021 concernant la conclusion d'un accord-cadre relatif à la fourniture et la pose de signalisation verticale sur le territoire de Nantes Métropole,

Considérant que conformément à l'accord-cadre multi-attributaire, une mise en concurrence doit être lancée en vue de conclure un nouveau marché subséquent,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'accord-cadre précité, il convient de lancer une mise en concurrence auprès des entreprises attributaires, pour la réalisation de ces prestations,

Considérant que ce marché subséquent est conclu pour une durée prévisionnelle de 7 mois,

Considérant que les dépenses estimées pour ce marché subséquent sont de 114 198,05 € HT soit 137 037,66 € TTC

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n° 1055 et libellée Urbanisme durable, habitat, politique ville, proximité, opérations 2021 n° 2882 libellée Jalonnement projets divers et mobilier urbain et 2021 - N° 10010, libellée Jalonnement et mobilier urbain -aménagements

.../...

## Décide

Article 1 – Accord-cadre relatif à la fourniture et pose de signalisation verticale sur le territoire de Nantes Métropole - Marché subséquent n°1 relatif à la mise à jour des EB10 et EB20 sur la commune de Nantes ainsi que la mise à 30km/h de l'agglomération – Lancement de la consultation auprès des entreprises attributaires de l'accord-cadre – Durée prévisionnelle : 7 mois - Montant de dépenses estimé : 114 198,05 € HT, soit 137 037,66 € TTC pour la durée totale du marché subséquent

Article 2 – Attribution et signature du marché subséquent à venir

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public , chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **05 DEC. 2022**

Pour la Présidente,  
Le vice-président délégué,

Michel LUCAS



mis en ligne le :

**06 DEC. 2022**